

BOIS DES PERDRIX

OTTERBURN PARK

Les options de protection possibles

... pour un premier milieu naturel protégé sur le territoire de la Ville!



OPTION 1 - LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- Changement de zonage;
- Changement d'affectation au niveau du schéma de la MRC;
- Adoption réglementaire pour limiter les perturbations ou les activités

Avantages

- Rapidité pour une simple modification réglementaire;
- Souplesse (*grande variabilité dans les restrictions qui peuvent être adoptées*);
- Faible coût.

Inconvénients

- Processus de plusieurs mois pour le changement de zonage et/ou le changement d'affectation à la MRC;
- Processus facilement réversible au niveau de la modification réglementaire et du zonage;
- Peu de soutien financier gouvernemental.

OPTION 2 - LE STATUT DE RÉSEVE NATURELLE

- Statut légal en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel;
- Entente légale entre le propriétaire et le MELCCFP;
- Protection d'un milieu naturel d'une durée déterminée (de 25 ans à la perpétuité);

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">● Reconnaissance légale et inscription au Registre des aires protégées du Québec;● En vertu des mesures pénales de la loi, des poursuites pénales sont possibles en cas de dommages à la propriété reconnue comme réserve naturelle (empiètement, coupes d'arbres, etc.);● Financement disponible pour la gestion de milieu naturel reconnu réserve naturelle.	<ul style="list-style-type: none">● Délais de désignation extrêmement longs (plus de 7 ans);● Obligation d'un rapport quinquennal auprès du ministère;● Toutes interventions de gestion nécessitant une action sur le terrain (restauration, travaux, gestion de plantes exotiques envahissantes, etc.) exige une demande d'autorisation auprès du ministère qui alourdit la gestion du site et ralentit le processus de gestion.

OPTION 3 - LA SERVITUDE RÉELLE DE CONSERVATION

- Outil juridique qui provient du Code civil du Québec;
- Document légal notarié qui est signé entre 2 propriétaires qui lie 2 lots, un fonds servant (ex : le Bois des Perdrix) envers un fonds dominant (ex : un milieu naturel protégé appartenant à Connexion Nature);
- Entente légale de gré à gré qui permet de protéger les éléments naturels d'importance tout en permettant des activités compatibles avec la conservation (randonnée, observation de la nature, etc.)

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">● Outil simple, souple et flexible permettant de protéger un milieu naturel (<i>entente entre les 2 parties sur les activités autorisées et interdites</i>);● Financement disponible pour la gestion et l'aménagement à des fins d'accès;● Processus très rapide (1 à 2 mois);● Coût très faible pour créer une aire protégée (<i>coût de l'acte notarié et de l'arpentage si besoin</i>);● Gestion et application locale,● Inscription au Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec.	<ul style="list-style-type: none">● Non inscrit au Registre des aires protégées du Québec (<i>mais possibilité d'être inscrit au futur registre des aires conservées</i>).